



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 7027 -2025/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Manche

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le préfet de la Manche,

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
du site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »

OBJET : Diffusion du compte-rendu du COPIL Natura 2000 « Baie de Seine
occidentale » du 9 décembre 2024.

P. JOINTE : Compte-rendu du COPIL Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » du
9 décembre 2024.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage
des sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » (*Zone de Protection Spéciale FR2510047 et Zone
Spéciale de Conservation FR2502020*), qui s'est tenue le 9 décembre 2024 à Isigny-sur-mer.

Vous en souhaitant bonne réception.

À Cherbourg en Cotentin, le 31 juillet 2025

À Cherbourg-en-Cotentin, le

Le préfet maritime de la Manche et de la mer
du Nord, par délégation,
l'adjoint pour l'action de l'État en mer,

Pour le préfet de la Manche,
le sous-préfet de Cherbourg,

**AC1AM
Nicolas
CHARDIN**

Signature numérique
de AC1AM Nicolas
CHARDIN
Date : 2025.07.31
14:15:22 +02'00'

Nicolas CHARDIN

Jean RAMPON

NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites

FR2502020 – Zone Spéciale de Conservation « *Baie de Seine occidentale* »

FR2510047 – Zone de Protection Spéciale « *Baie de Seine occidentale* »

Comité de pilotage commun à la ZSC et à la ZPS

Lundi 9 décembre 2024, à Isigny-sur-Mer

Sous la présidence de Monsieur Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg, et de Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Liste des personnes présentes :

Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg, représentant du préfet de la Manche

Denis MEHNERT, adjoint au préfet maritime en charge de l'action de l'État en mer, représentant le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Christophe AULERT, Directeur délégué de la Délégation de façade Manche mer du Nord (DFM), OFB

Maillys BAUDOINT, chargée de mission ObsEnMer et médiatrice scientifique, Groupe d'étude des cétacés du Cotentin (GECC)

Michel BONDET, secrétaire adjoint du Comité de la pêche Maritime de Loisir de la Manche (CPML 50), affilié Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers (FNPP)

Nicole BUNEL, secrétaire, Plongeurs naturalistes de Normandie (PNN)

Jérôme DOREY, chargé de mission, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au service Mer et littoral, de la Manche (DDTM50/SML)

Gilbert DOUCET, Maire Saint Vaast la Hougue

Laure DUCOMMUN, chargée de mission mer et littoral au Bureau Espaces littoraux, estuariens et marins (BELEM), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie

Luc GASCARD, membre, Fédération française de pêche sportive en apnée de Normandie (FFPSA)

Mélanie GAULTIER, chargée de mission mammifères marins, Groupe mammalogique normand (GMN)

Marine HONNART, service civique, GMN

Florent LEBOUCHER, référent sports de nature, Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Normandie

Hervé LECHIEN, adjoint au Maire, commune d'Isigny-sur-mer

Olga LEFEVRE PESTEL, cheffe du Service « Eau, Littoral et Biodiversité », DREAL Normandie

Andréa LEMOINE, chargée de mission, Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL)

Léo MARTINEZ, service civique, GECC

Romain MEROUR, chargé de mission environnement, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (CRPMEM Normandie)

Christian MICHEL, bénévole, groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)

Hervé MONIN, chef de projet développement, Eoliennes Offshore du Calvados

Yann MOUCHEL, adjoint à la cheffe du pôle gestion du littoral, au service mer et littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM14 - SML/PGL)

Sophie PONCET, animatrice des sites Natura 2000 Baie de Seine Occidentale au sein de la DFM OFB

Régis PURENNE, technicien littoral et gestionnaire de réserve, Groupe Ornithologique Normand (GONm)

Morgan RAFFRAY, Analyste, Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)

Sandrine ROBBE, adjointe au chef de bureau au BELEM, DREAL Normandie

David SELLAM, chef mission territoriale Caen, Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRMN MEMN)

Patrick VROMAN, chargé de mission mer et littoral au BELEM, DREAL Normandie

Liste des personnes/structures excusées :

Ordre du jour :

1. Accueil des participants et propos introductifs (*Autorités administratives*)
2. Bilan d'animation du document d'objectifs (*Office Français de la Biodiversité, Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie et DREAL Normandie*)
3. Prochaines échéances (*DREAL Normandie*)
4. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants / propos introductifs (Autorités administratives)

Monsieur RAMPON, sous-préfet de Cherbourg, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que M. BARBANCHON, maire d'Isigny-sur-Mer, et M. LECHIEN, deuxième adjoint ici présent pour la mise à disposition de la salle polyvalente. Il rappelle qu'il s'agit de la première réunion du COPIL depuis la validation du DOCOB en 2016 et son approbation en 2017. Afin de mettre à jour les évolutions institutionnelles et d'intégrer deux nouveaux acteurs du territoire (société Eoliennes Offshore du Calvados et l'association de protection de l'environnement Groupe Mammalogique Normand), un nouvel arrêté inter-préfectoral actualisant la composition des membres du COPIL est en cours de signature. Cet arrêté est actuellement dans un circuit navette pour signature par le préfet de la Manche. Il sera diffusé aux membres du COPIL après sa signature.

Il propose un tour de table pour permettre l'identification des participants.

Le sous-préfet évoque la visite des îles Saint-Marcouf avec le préfet de la Manche, mettant en avant la richesse ornithologique et marine du site. Il remercie les agents de la DREAL, de la DDTM50 et du service archéologique (SDAP) pour leur accompagnement.

Monsieur MEHNERT, adjoint au préfet maritime, s'associe aux remerciements et excuse l'Amiral VÉRAN, préfet maritime. Il rappelle le mode de gouvernance de ces sites Natura 2000, en coprésidence du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, les deux sites étant majoritairement marins. Il souligne l'importance de la préservation des écosystèmes et des enjeux écologiques liés à la Baie de Seine. Il souligne la nécessité de préserver les enjeux écologiques d'importance du Document Stratégique de Façade (DSF) : la forte production primaire issue des panaches fluviaux de la Seine fait de la Baie de Seine une zone à fort enjeu pour les colonies d'oiseaux marins comme le grand cormoran mais aussi pour les oiseaux marins en période internuptiale. Elle constitue également un couloir migratoire pour les poissons amphihalins, comme les aloses et la lamproie marine. Cette productivité confère également à la Baie de Seine des fonctionnalités écologiques pour les mammifères marins comme le phoque veau-marin et le grand dauphin. Tous ces enjeux font partie des enjeux forts à majeurs retenus pour la Baie de Seine dans le cadre de la stratégie

maritime de façade du DSF approuvée le 25 septembre 2019, et qui est actuellement en cours de révision.

Pour conclure ces propos introductifs, la parole est donnée à Olga LEFEVRE PESTEL, cheffe du service « Eau, Littoral et Biodiversité » à la DREAL Normandie.

Mme LEFEVRE PESTEL rappelle le rôle de la DREAL pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer pour le compte des préfets. Elle rappelle l'importance de doter chaque site protégé d'un document de gestion opérationnelle dont les actions s'inscrivent également dans d'autres stratégies telles que le Document Stratégique de Façade et la Stratégie Régionale de la Biodiversité, déclinée dans le plan d'actions des aires protégées de Normandie.

2. Bilan d'animation du document d'objectifs

Madame PONCET, animatrice des sites Natura 2000 Baie de Seine Occidentale au sein de la Délégation de façade maritime de l'OFB, commence à dérouler le diaporama afin de rappeler le contexte des sites et le bilan d'animation depuis 2017. (Diapositives 4 à 24 du diaporama)

Contexte des sites :

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée par la Directive Oiseaux, s'étend du Val de Saire jusqu'au pied des falaises du Bessin. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) recouvre cette ZPS et le périmètre de la ZPS Falaise du Bessin. Le Document d'objectifs (DOCOB), validé en 2016 et approuvé en 2017, comprend 4 tomes : les diagnostics du patrimoine naturel et des usages sur les deux sites (Tome 1 et 2) ; Les mesures de gestion et la charte (Tome 3), les annexes (tome 4).

Les principaux enjeux de la ZPS :

Oiseaux marins nicheurs des îles Saint-Marcouf : goélands marins, bruns et argentés, cormoran huppé et grand cormoran, l'aigrette garzette ;

Oiseaux marins nicheurs de l'île Tatihou et des falaises du Bessin : goélands marins, bruns et argentés, cormoran huppé, aigrette garzette, mouette tridactyle, fulmar boréal ;

Les objectifs à long terme (OLT) sont rappelés : Maintien de l'intégrité de la colonie d'oiseaux nicheurs des îles de Saint-Marcouf ; Maintien des capacités d'accueil de la baie de Seine occidentale pour les oiseaux marins et côtiers en période de reproduction ;

Enjeux importants en période internuptiale (hivernage, estivage, haltes migratoires) : de nombreuses espèces (canards marins, grèbes, plongeurs, mouette mélanocéphale, sternes caugek, Guillemot de Troïl, ...).

OLT associé : Maintien de la contribution de la ZPS baie de Seine occidentale au bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale.

Les principaux enjeux de la ZSC :

Mammifères marins : La colonie de phoques veaux marins de Baie des Veys car elle vient s'alimenter sur le site. Le marsouin, et le grand dauphin.

OLT associé : Maintien de la contribution de la baie de Seine occidentale au bon état des populations de phoque veau- marin en baie de Seine ; Maintien de la contribution de la baie de Seine occidentale au bon état de la population de marsouins et de grands dauphins en baie de Seine.

Habitats : les fonds sableux et les fonds rocheux. Les fonds sableux ont un rôle de production, de nourricerie, de frayère et d'alimentation pour les oiseaux et les mammifères. Les fonds rocheux se trouvent essentiellement autour des îles Saint-Marcouf, autour des îles Tatihou et au pied des falaises

du Bessin, ils abritent des laminaires. Les ceintures à laminaires sont des milieux riches et des zones de frayère et de nurseries pour les poissons.

OLT associé : Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des sables plus ou moins envasés ; Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des habitats rocheux, et en particulier des forêts de laminaires.

Amphihalins : (poissons migrateurs passant d'un milieu à l'autre pour se reproduire, à des périodes précises et différentes selon les espèces). La lamproie marine, le saumon et la grande alose se reproduisent en eau douce.

OLT associé : Restauration de populations fonctionnelles normandes et reconquête du bassin de la Seine.

Les principaux usages :

Des sports et loisirs nautiques (chasse sous-marine, voile légère, plaisance...) et des usages professionnels (pêche embarquée).

Rappel des objectifs opérationnels et des mesures adoptées dans le DOCOB :

Les Objectifs à long terme (OLT) sont déclinés en 4 objectifs opérationnels et traduits en 13 mesures hiérarchisées par ordre de priorité de 1 à 3.

Ces mesures sont achevées à 31 % (mise en place des mesures réglementaires sur la pêche et la navigation, intégration de ces mesures au plan de contrôle interservices) ; 61 % sont menées de façon récurrente et sont toujours en cours (suivis des enjeux patrimoniaux, communication, sensibilisation, renseignement des indicateurs sur l'évolution des pressions et l'état des enjeux, ...). Une mesure (8%) n'est pas mobilisée à ce jour, faute de techniques innovantes disponibles (M2 : mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages et des espèces d'intérêt communautaire).

Afin de présenter plus en détails quelques mesures mises en œuvre, différents intervenants se succèdent :

Monsieur AULERT (directeur délégué de la DFM-OFB), présente le label « Liste Verte » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). (Diapositives 25 à 31 du diaporama)

Label Liste Verte UICN :

Ce Label mondial vise à faire progresser la qualité de la gestion et de la gouvernance dans les aires protégées, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires. Le site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » a obtenu ce label en décembre 2022. Il s'agit du premier site français Natura 2000 en mer à obtenir ce label international très exigeant.

Les sites ZSC-ZPS « Baie de Seine occidentale » (BSOC) ont été reconnus pour :

- Leur démarche de gestion multi-sites dans le cadre de l'élaboration du DOCOB : la bonne gestion des zones d'alimentation et de repos par exemple des colonies d'oiseaux environnantes (Tatihou, Falaise du Bessin), qui conditionne la réussite de la reproduction et le bon état de ces populations à enjeu pour les sites voisins. C'est une démarche à l'échelle d'un réseau de sites. Ainsi les mesures ont été réfléchies pour les sites BSOC, mais également pour les sites limitrophes ayant des enjeux similaires.
- La gestion expérimentale avec le CRPME Normandie dans le cadre de son implication pour la définition des mesures réglementaires liées à la pêche professionnelle.
- La mise en place d'un tableau de bord permettant le développement d'un certain nombre d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures : gestion adaptative.

Il est intéressant aussi d'avoir un site labellisé Liste Verte UICN en face d'un site labellisé UNESCO (Forts de Saint-Vaast-la-Hougue) pour que les élus puissent non seulement mettre en avant le patrimoine culturel mais aussi environnemental.

La labellisation a demandé deux ans et demi de travail, d'échanges et de visites de terrain, avec un sujet de débat : période d'observation pour la mise en œuvre effective des mesures de gestion liées à la pêche professionnelle. Une évaluation à mi-parcours est prévue en juin 2025.

Bénéfices pour le site : Mise en place des mesures réglementaires pour la pêche professionnelle et la pêche de loisir. Démonstration de la possibilité de continuer à pêcher dans un site Natura 2000. Gage de qualité du travail du CRPMEM Normandie en tant qu'opérateur. Nous avons toutefois une seule déception, sur la diffusion de cette obtention de labellisation auprès du public qui n'a pas atteint ses objectifs.

Monsieur MEHNERT félicite tous les acteurs qui se sont engagés pour la liste verte et fait part de la gratitude du préfet maritime envers l'ensemble des équipes qui ont œuvré sur ce projet. L'environnement marin est un tout, pouvoir améliorer la sensibilisation est une nécessité.

Madame DUCOMMUN prend la suite de l'exposé avec la présentation de l'objectif opérationnel 'A' (réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leur fonctionnalité) et les 3 mesures adoptées dans le DOCOB pour diminuer l'impact de la pêche professionnelle sur les enjeux écologiques du site. (Diapositives 32 à 35 du diaporama)

Une carte synthétise les zonages réglementaires de l'application des mesures de gestion de la pêche professionnelle :

- pour limiter l'impact sur les fonds marins : fin des dérogations au chalut de fond à plie, sole et seiche dans la bande côtière, arrêt de la drague à coquille Saint-Jacques et mise en place d'une bande témoin, délimitée pour représenter un gradient de l'ensemble des habitats marins composant le site. L'objectif de la bande témoin est de pouvoir mesurer l'efficacité de l'arrêt des arts traînants sur le site.

- Pour limiter l'impact sur les captures accidentelles d'oiseaux marins et de mammifères marins : zone tampon autour des îles St-Marcouf où les arts traînants et les filets sont interdits.

Ces mesures viennent compléter d'autres mesures réglementaires prises sur les sites Natura 2000 voisins, notamment la ZSC de Tatihou et la ZSC Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys, où des mesures visent à réduire l'effort de pêche sur les amphihalins, à la fois pour la pêche professionnelle et la pêche de loisir.

Un focus est fait sur les îles Saint-Marcouf pour présenter la superposition des différentes réglementations de protection des espèces et du patrimoine culturel : zone de quiétude, zone tampon, Arrêté de Protection de Biotope (APB).

Monsieur MEROUR, chargé de mission Environnement au CRPMEM Normandie, présente à la suite les fiches synthétiques Natura 2000 à destination des pêcheurs professionnels, disponibles sur le site internet du Comité. (Diapositives 36 à 40 du diaporama)

Ces fiches récapitulent les actualités et enjeux : enjeux socio-économiques du site pour les professionnels (espèces commerciales ciblées) mais aussi les enjeux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elles détaillent les mesures globales et chacune des mesures réglementaires concernant la pêche embarquée.

Une publication annuelle sur la page Facebook du CRPMEM est faite avant et pendant la campagne. Ces infos ont été complétées en septembre 2024 par une présentation par Romain MEROUR des mesures en introduction des Commissions « coquille st-Jacques ». Le Conseil du CRPMEM qui réunit tous les élus du CRPMEM rappelle également toutes ces mesures de gestion.

Monsieur RAFFRAY (CACEM) présente les actions et le rôle fondamental du CACEM pour l'appui à tous les moyens en mer ou sur le Domaine Public Maritime (DPM) pour le contrôle de l'environnement marin. (Diapositives 41 du diaporama)

15 thématiques sont définies pour le contrôle de l'environnement marin par la Direction Eau et Biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Le CACEM met en œuvre :

- un appui opérationnel pour des contrôles sur le terrain partagé avec d'autres services de contrôle,
- un rapportage statistique et spatialisé des contrôles et des surveillances afin d'analyser l'effort de contrôle.

La CACEM est épaulé par les sémaphores notamment dans la Baie de Seine occidentale.

Les grandes thématiques de contrôles sont : pêche à pied, pêche de loisir, et arrêtés de protection de biotope.

Madame PONCET ((Diapositives 42 à 46 du diaporama) enchaîne avec la présentation des indicateurs de pression mis en œuvre dans le tableau de bord du site grâce à ces rapportages du CACEM et permettant de vérifier l'intégration de la réglementation par les usagers.

- indicateur A : nb de contrôles / nb d'heures de surveillance
 - indicateur B : nb d'occurrences délictuelles / nb de contrôles
- 2023 : 923 h de Surveillances, 93 contrôles pour 23 occurrences délictuelles : A = 10,1%, B = 25%
2024 en cours : 403 h de Surveillances, 42 contrôles, 7 occurrences délictuelles : A = 10,4%, B = 17%
Un zoom est fait sur la zone de quiétude (arrêté d'interdiction de navigation)

Monsieur MEHNERT remercie le travail du CACEM réalisé en appui des services de surveillance. Ceux-ci ont plusieurs casquettes et n'ont pas forcément connaissance de toute la réglementation. Il fait référence au plan de contrôle de surveillance de l'environnement marin réalisé annuellement par le préfet maritime et le préfet de Région, qui priorise les thématiques et secteurs à contrôler. Il remercie M. Raffray pour son appui lors de ce COPIL.

Madame PONCET présente la carte des points de contrôle faits par le Conseil National de Surveillance des Pêches en 2023 et 2024. Elle précise qu'il est impossible de renseigner les indicateurs faute d'informations sur ces contrôles et leurs occurrences délictuelles.

Monsieur MEHNERT informe qu'il sera fait en sorte d'avoir ces informations pour les prochains COPIL.

Mesures gouvernance et sensibilisation

Madame DUCOMMUN présente l'action Marha gouv, lancée en 2022 suite à des échanges entre la DREAL Normandie et l'OFB, dans le cadre du projet Marha (projet Life bénéficiant de financements européens ; Diapositives 47 à 50 du diaporama)

L'objectif est d'améliorer la gouvernance inter-sites protégés à l'échelle de la partie occidentale de la Baie de Seine. Une première réunion a été organisée en 2022 pour présenter le projet aux

gestionnaires des sites protégés du territoire (PNR MCB, RNN du Domaine de Beauguillot, Sites Natura 2000). Le constat est partagé d'une méconnaissance des actions mises en œuvre d'un site protégé à un autre malgré des enjeux écologiques communs (avifaune en particulier).

Le bureau d'études Asca a été missionné pour réaliser des entretiens des gestionnaires et des élus des collectivités territoriales entre 2023 et 2024. Un atelier de restitution aux gestionnaires a été organisé en juin 2024. Une restitution finale aux élus et aux gestionnaires, avec présentation de la synthèse des entretiens et d'une feuille de route à mettre en place est prévue en 2025.

Madame PONCET poursuit la présentation avec le rappel du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 qui s'applique à tout projet, programme ou travaux dans un site Natura 2000. L'animateur Natura 2000 est là pour accompagner le porteur de projet et les services de l'État instructeurs des évaluations d'incidences Natura 2000.

Mesures de suivis scientifiques

Madame PONCET présente la Liste des suivis mis en place depuis 2016 (Diapositives 52 à 93 du diaporama)

ZPS : Chaque année : Effectifs et productions des **oiseaux marins nicheurs**, effectifs des **oiseaux hivernants** (via le Wetland International) par le GONm ;

Tous les 6 ans : Distribution et abondance des oiseaux marins côtiers (Suivis aériens à différentes échelles : baie de Seine, façade Manche Mer du Nord, France (SAMM) et Europe (SCANS)).

2018 et 2026 : suivi **téléométrique** des cormorans huppés et grand cormorans (2026) en nourrissage de jeunes et étude du **régime alimentaire** des cormorans huppés (CNRS- GONm)

Focus sur le suivi des cormorans huppés nicheurs (GONm, financé par l'OFB) : les effectifs augmentent. En replaçant ces chiffres dans le tableau de bord du site, on observe qu'en 2022, le site accueillait 7 % de l'effectif national contre 5,34% en 2012. Ce très bon score actuel renforce le statut de forte responsabilité de la ZPS BSOC sur cette colonie. La tendance est de plus très favorable et en hausse, alors qu'elle est stable au niveau national.

La production (nombre de jeunes par couple) est de très bon niveau également au vu des seuils établis par le Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins (GISOM). Comparativement aux autres colonies françaises, celle-ci se porte très bien actuellement.

L'étude de leur régime alimentaire nous apprend qu'ils se nourrissent principalement de lançons mais aussi de tacauds, chabots, gobies...

L'étude par télémétrie (financée par l'OFB et menée par le GONm et le CEFE-CNRS Montpellier) de 15 couples en nourrissage de leurs jeunes démontre l'utilisation préférentielle des zones autour de l'archipel et dans l'axe Est-Ouest sur le banc du Cardonnet.

Malheureusement, d'autres espèces se portent moins bien. La mouette tridactyle qui niche sur les Falaises du Bessin et vient s'alimenter sur le site voit ses effectifs diminuer fortement (28% en 2012, 11% en 2022). Une hypothèse est l'influence du changement climatique qui pousse ces oiseaux vers le Nord pour suivre leurs proies. Néanmoins, le nombre de jeunes par couple est « bon », alors que le niveau à l'échelle nationale est « moyen ». Le parallèle avec le cormoran huppé se nourrissant également de lançons est tentant. La diminution de la pêche aux lançons sur le site BSOC aura-t-elle profité favorablement aux colonies de cormorans mais également à la production des mouettes tridactyles ?

Monsieur MICHEL : Est-ce que la restauration du fort est conciliable avec la protection des espèces ?

Madame PONCET : Un APB a été mis en place pour limiter les dérangements et intrusions sur les îles Saint-Marcouf. L'Association des amis de l'île du Large peut procéder aux travaux de restauration du fort en dehors de la période de nidification. Les tendances actuelles montrent que les colonies se portent bien et que ces travaux n'ont pas d'impact négatif sur leur dynamique.

ZSC : Mammifères marins : chaque année : Suivi des effectifs de phoques veaux-marins et phoques gris (GONm et RNN Beauguillot) : Les indicateurs pour la reproduction et les effectifs au sein de la colonie sont stables pour les deux espèces. Les effectifs fluctuent légèrement, une baisse semblerait s'amorcer depuis 2021 pour les phoques veaux marins.

Les suivis télémétriques des phoques de la Baie des Veys (Université de la Rochelle, projet financé par la société éolienne Offshore du Calvados pour les suivis des phoques avant la construction du parc éolien offshore de Courseulles) montrent qu'il s'agit d'une espèce très côtière, qui reste proche de sa colonie et qui fréquente abondamment le site BSOC.

Le suivi télémétrique des phoques gris de l'estuaire de Seine, financé par la DREAL Normandie avant la construction du parc éolien en mer Centre Manche 1 et 2, conforte les connaissances sur cette espèce parcourant de grandes distances entre différents sites « reposoirs ». Les phoques gris sont de plus en plus nombreux en France. Cela s'observe à Saint-Marcouf et en Baie de Veys même si les effectifs sont très fluctuants selon les périodes de l'année.

La population de grand dauphin du Cotentin est suivie par le GECC. Des groupes d'individus sont régulièrement observés sur le site.

Tous les 6 ans : Campagnes aériennes (SAMM) pour établir la distribution et l'abondance des cétacés, à large échelle (PELAGIS-Université de La Rochelle)

Habitats : les habitats à fonds meubles et les nourriceries ont été suivis de 2019 à 2021 (projet FEAMP-NOUHBAS).

Les habitats rocheux des îles Saint-Marcouf ont été suivis en 2020 et 2023 via le protocole Naturalg du MNHN avec le concours des plongeurs Naturalistes de Normandie. (Contrat Natura 2000 financé par la DREAL Normandie).

Le protocole vise à estimer l'abondance des espèces présentes. Autour des deux îles, une forte abondance d'anémones vertes, de sargasses et d'ascidies blanches est relevée. Très peu de laminaires sont observées.

Un barème établi par le MNHN permet de caractériser un type de milieu par les espèces présentes. Ainsi, les espèces notées autour des deux îles sont typiques d'un milieu envasé, peu propice aux laminaires.

L'état de l'habitat « récifs » qualifié de « mauvais » en 2014 reste mauvais en 2023. Une des conséquences de cet envasement serait l'apparition d'un placage de petits amphipodes (*Jassa sp.*) qui élaborent des tubes de sables avec les particules en suspension. Ces espèces sont favorisées par la turbidité, plus cette espèce est présente, plus elle étouffe les laminaires.

Les causes possibles de l'envasement : panaches des fleuves se déversant en baie de Seine, changements climatiques (changements de vents et des courants), clapages, chalutage de fond et dragage.

Monsieur RAMPON : La température de l'eau est-elle en cause ?

Madame PONCET : Effectivement, les causes de cette disparition des laminaires est multifactoriel et la température de l'eau joue probablement aussi. Il est à noter que cette disparition des laminaires n'est pas uniquement régionale.

Monsieur MICHEL : Dans les causes d'augmentation de la turbidité, vous n'évoquez pas les extractions de granulat ?

Madame PONCET : Il n'y en a pas dans le site mais effectivement les extractions à proximité peuvent ramener des sédiments en suspension.

Les amphihalins : les indicateurs sont renseignés grâce aux suivis mis en place par la fédération de pêche de la Manche. Tous les suivis compilés dans le tableau de bord donnent des tendances défavorables pour toutes les espèces d'amphihalins du site. Pour la lamproie marine, le déclin est noté sur le site mais aussi au niveau national alors qu'elle se porte bien aux niveaux européen et mondial selon les listes rouges de l'UICN. Le saumon atlantique se porte très mal, (absence de juvéniles dans la Saire, la Sinope et la Taute en 2024) et vient d'être également déclaré en danger critique d'extinction au niveau mondial par l'UICN.

Mesures de communication et de sensibilisation

Un concours photo a été organisé en 2022. Le site participe au renseignement des applications « Nav & co » et « C mon spot ». Des flyers et des affiches ont été distribués notamment lors de la journée Grand Océan du 9/10/2022 au port de Sant -Vaast-la Hougue. Un DOCOB simplifié et un guide synthétique des oiseaux fréquentant le site sont en cours de réalisation.

3. Prochaines échéances :

Présentation par Madame DUCOMMUN (diapositive 100 du diaporama)

À court terme

- Evaluation de la Liste Verte à mi-parcours en juin 2025
- Suivi des travaux à l'échelle biogéographique des Analyses des interactions entre espèces et engins pour les captures accidentelles liées à la pêche professionnelle (2025)
- Diffusions des outils de communication (DOCOB simplifié, flyers, panneaux, guides espèces...2025)
- Finalisation de MarhaGouv (2025)
- Evaluation des incidences
- Poursuite des contrôles

À moyen terme

- Survol (programmes SAMM, SCANS, hivernants côtiers)
- Participation au projet Blue4All
- Poursuite des suivis de la biodiversité marine (recensements oiseaux, télémétrie des cormorans huppés (2026), suivis des habitats NOUBAH2 2026-2028)

4. Questions diverses :

Monsieur MEHNERT précise que le fait de pouvoir utiliser des applis telles que Nav&CO permet de connaître la réglementation à jour et se renseigner sur le patrimoine naturel présent. C'est un très bon support vers lequel il faut orienter nos travaux à l'avenir. La préfecture maritime l'utilise de plus en plus pour communiquer sur les arrêtés.

Monsieur RAMPON : La température de l'eau sera-t-elle suivie ?

Madame PONCET : Pas directement par l'OFB mais ces données sont récupérables auprès de l'Ifremer dans le cadre du programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau.

Monsieur RAMPON : Quand sera prévu le prochain COPIL ?

Madame ROBBE : Il est à prévoir d'ici 3 ans. La priorité est mise sur les sites en cours de révision/élaboration d'un DOCOB. Le caractère apaisé de la gestion de ce site permet de tenir un COPIL sur une période plus espacée.

Il n'y a pas de question des participants.

Monsieur RAMPON souligne la présentation très dense et très riche qui donne une idée de la qualité du travail réalisé mais aussi de la fragilité du site. Les actions mises en place permettront de voir l'efficacité des mesures adoptées dans le DOCOB pour l'atteinte des objectifs de conservation.

Monsieur MEHNERT remercie les participants, et également les contributeurs (OFB, DREAL, CACEM, CRPMEM).

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/baie-de-seine-occidentale-zpszsc>